

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 <sup>er</sup> Avril  Séance du conseil	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14 Whist militaire 13h30 à l'école	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27 Spectacle de majorettes à 19h à l'école
28	29	30	1 <sup>er</sup> mai	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

La date de tombée pour publier dans le Bulletin municipal est le **vendredi midi qui précède la Séance du Conseil**. Le principe « premier arrivé, premier servi » s'applique, selon l'espace disponible après les annonces de la Municipalité. Le **Bulletin municipal** est distribué le **vendredi suivant la Séance du Conseil**.

Veuillez envoyer vos informations à : [salette@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:salette@muni-ndsalette.qc.ca)

## HORAIRE ET COORDONNÉES DU BUREAU MUNICIPAL :

Lundi au vendredi  
Lundi au jeudi

10 h à 12 h  
13 h à 16 h

45, rue des Saules, case postale 59  
Notre-Dame-de-la-Salette, QC J0X 2L0

Courriel : [salette@muni-ndsalette.qc.ca](mailto:salette@muni-ndsalette.qc.ca)

Site web : [www.muni-ndsalette.qc.ca](http://www.muni-ndsalette.qc.ca)

Téléphone : 819 766-2533  
Télécopieur : 819 766-2983

### HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Mardi 17h30 à 20h00  
Mercredi 17h30 à 20h00  
Jeudi 18h00 à 20h00

Téléphone : 819 766-2872  
Courriel : [admsalette@crsbpo.qc.ca](mailto:admsalette@crsbpo.qc.ca)



### DÉCHETS DOMESTIQUES pour la saison hivernale :

- aux DEUX SEMAINES, les MARDIS A PARTIR DU 6 SEPTEMBRE (excepté pour la saison estivale : du 3 mai au 30 août, toutes les semaines, les mardis.)

### CUEILLETES DE RECYCLAGE :

- toujours aux DEUX SEMAINES les JEUDIS

**IMPORTANT : VOS BACS DOIVENT ÊTRE AU CHEMIN AVANT 7 h LE MATIN**

### RESSOURCES POUR NOS AÎNÉS

Tel Aide Outaouais  
Info abus aux aînés  
Entraide Deuil Outaouais  
Transport collectif  
Régie des rentes

1-800-567-9699  
1-800-489-9010  
1-866-770-4814  
1-866-310-1114  
1-800-463-5185

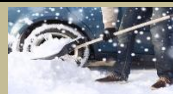
SOS Violence conjugale  
Prévention du suicide  
Police  
Info CLSC  
Info sociale et communautaire

1-800-363-9010  
1-866-277-2553  
911  
811  
211



### PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE

Article 10.5 « Il est interdit de brûler du gazon, des feuilles, du foin de la paille de graminées, des immondices, des déchets de construction, des produits à base de pétrole et tout autre article jugés polluants »



### ARTICLE 3.1 « INTERDICTION DE PROHIBITION, POUSSER, TRANSPORTER, DÉPOSER —LIEUX PUBLICS»

Le fait de pousser, transporter, déposer ou déplacer par quelque moyen que ce soit, la neige ou la glace sur un lieu public, à l'exception des endroits où la Municipalité a émis un permis à cette fin.



### STATIONNEMENT INTERDIT

Stationnement de rue interdit : Du 15 octobre 2018 au 30 avril 2019 sur tous les chemins. La route 309 et le chemin Thomas-Sud appartiennent au Ministère des transports du Québec, qui s'occupe de l'entretien et du déneigement. Informations ou plaintes : composez le 511 ou 1-888-355-0511



### BAC DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES



Les bacs **sont obligatoires**, les bacs pour les ordures et recyclable sont disponibles au comptoir agricole de la Salette. Veuillez noter que les bacs doivent demeurer hors de l'emprise de la municipalité pour éviter les bris de bacs par le déneigement des chemins municipaux. La municipalité ainsi que le contracteur du déneigement se dégagent de tout dommage causé aux bacs qui seront dans l'emprise du chemin.

### RÈGLEMENT 13-RM-02 SECTION 7 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CHIENS

articles 7.1 « il est défendu de laisser un chien en liberté hors les limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien.» articles 7.12-A « le fait, pour un chien, d'aboyer ou de hurler de façon à troubler la paix ou la tranquillité et d'être un ennui pour une ou plusieurs personnes.»



## ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS À SOULIGNER

 <p>Table autonome des AÎNÉS des Collines Des Collines SENIORS Roumôtelle</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>TABLE AUTONOME DES AÎNÉS DES COLLINES</u></b></p> <p>Le 3 avril de 10h à 12h au 51, des Saules rencontre sans rendez-vous avec la <u>travailleuse de milieu, Monique Albert</u>, qui sera présente chaque mois dans votre municipalité pour vous aiguillonner dans vos recherches d'informations, vous guider dans vos demandes gouvernementales et autres, vous écouter et vous aider à remplir vos formulaires. <u>Info</u> : 1-855-662-4637 poste 244 ou sans frais 1-855 662-4637 poste 244, Monique Albert, <u>CAFÉS-RENCONTRES</u> : Il y a le café-rencontre pour proches aidants le 29 avril 2019 à 13h et les rencontres de notre travailleuse de milieu. <u>Info et inscription</u> : 819 457-9191 poste 242 ou sans frais 1-855 662-4637 poste 242, <u>Josué Jude</u>, responsable projet SOS proches-aidants</p>
	<p style="text-align: center;"><b><u>LICENCES POUR CHIENS—GRATUITES JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> MAI 2019</u></b></p> <p>Les licences pour les chiens sont arrivées et elles sont <b>gratuites</b> ! Veuillez-vous procurer votre licence au bureau municipal <b>avant le 1<sup>er</sup> mai 2019, après cette date elles seront 20 \$</b>. Tous les chiens se trouvant sur le territoire ou dans un endroit public devront porter leur licence, à défaut de respecter la réglementation, tout propriétaire pris en défaut sera passible d'une <b>amende</b> allant de <b>200 \$ à 1 000 \$</b> à payer à la Municipalité.</p>
	<p style="text-align: center;"><b><u>COOPÉRATIVE DE SOLIDARITE DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE</u></b></p> <p>La salle de quilles située à Notre-Dame de La Salette cessera ses activités le 16 avril 2019 pour la saison. Il est toujours possible de réserver la salle pour une fête d'enfants, d'adultes, une réunion de famille ou d'employés etc. La location de la salle est gratuite ; il suffit d'être un minimum de 10 personnes. Une table de billard est également à votre disposition et ce gratuitement. L'endroit est licencié. Profitez-en au maximum afin d'assurer la continuité de cette belle activité. BIENVENUE À TOUS ! Pour information : Nathalie Levesque 819-454-2564</p>
	<p style="text-align: center;"><b><u>LEVÉE DE FOND ANNUELLE DES DEMOISELLES D'AZUR ET LEUR CAVALIER</u></b></p> <p>Les majorettes passeront à vos portes lors de notre levée de fonds annuelle le 5 mai prochain entre 9h30 et 14h00. Le groupe existe depuis 1975 et permet à ses élèves de faire de l'activité physique, de relever des défis et d'évoluer au sein d'un groupe. Nous ramassons les bouteilles et cannettes vides consignées, ainsi que les bouteilles de vin. Les dons en argent sont également les bienvenues. Cette collecte de fonds permet au groupe de demeurer actif et présent pour les jeunes des environs. Si vous prévoyez ne pas être à la maison, vous pouvez laisser les sacs ou boîtes à la porte avec une note : pour les majorettes. Les majorettes vous remercient à l'avance pour votre générosité.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>SPECTACLE DE MAJORETTES</u></b></p> <p>Les DEMOISELLES D'AZUR ET LEUR CAVALIER vous invitent dans l'aventure d'Alice au Pays des Merveilles lors de leur spectacle annuel qui aura lieu le 27 avril à 19h00. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Rolande Quevillon (819) 766-2373.</p>

### MOT DU MAIRE

Le cinq mai prochain, nous aurons une élection partielle afin de remplir un siège vacant à la table du conseil. Les gens intéressés ont jusqu'au 5 avril à 16:30 pour présenter leur candidature. La municipalité a besoin de gens de vision qui veulent s'impliquer dans l'avenir de leur village. Le devoir le plus important d'un citoyen est d'aller voter. Ce devoir vient avec la responsabilité de bien connaître ceux qui se présentent. Pour cela il faudra leur poser les bonnes questions et prendre une décision en fonction d'une intuition éduquée sur la place que pourrait prendre votre choix autour de la table du conseil. S'il y a une vérité absolue en politique c'est que les citoyens ont toujours le gouvernement qu'ils méritent car ce sont eux les citoyens qui les ont choisis. Bonne chance à tous les candidats!

On May 5, we will have a by-election to fill a vacant seat at the council table. Interested people have until April 5 at 4:00 pm to apply. The municipality needs people of vision who want to get involved in the future of their village. The most important duty of a citizen is to vote. This duty comes with the responsibility of getting to know those who come forward. For that you will have to ask them the right questions and make a decision according to an educated intuition on the place that could take your choice around the table of the council. If there is an absolute truth in politics it is that citizens always have the government they deserve because it is they who have chosen them. Good Luck to all of the candidates!